


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 14 janvier à 8h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 7 janvier 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle polyvalente de Merlines.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard.
- Mme Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud.
- Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade.
- M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot.
- M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud.
- Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrede.
- Mme Nathalie Peyrat qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Michelin.
- Mme Danielle Coulaud qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr.
- M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère.
- Mme Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à M. Pierre Coutaud.
- M. André Alanore qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Rougerie.
- M. Jean-Claude Sangoi qui a donné pouvoir à M. Xavier Gruat.
- M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade.
- Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier.
- Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à M. Jean Bilotta.
- Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse.
- Mme Sandra Delibit qui a donné pouvoir à M. Philippe Roche.
- Mme Mady Junisson qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard.
- Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Philippe Exposito.
- M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil.
- M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla-Ratelade.
- M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen.

- Mme Catherine Durand excusée non représentée
- M. Didier Péneloux excusé (représenté)
- M. Daniel Caraminot excusé (représenté)
- M. Robert Bredèche excusé non représenté
- M. Bernard Maupomé excusé non représenté
- Mme Cécile Martin excusée (représentée)
- M. Guy Faugeron excusé (représenté)
- M. Daniel Mazière excusé (représenté)
- M. Gérard Moratille excusé non représenté

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 19/01/17
Le président, 

M. Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 22 // votants = 99

Approbation de la convention Actes avec l'Etat pour la télétransmission des actes

Le conseil communautaire :

Vu l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié ;

Vu les articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2005-324 du 07 avril 2005 ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise le recours au projet dénommé ACTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise la signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme qui sera retenue.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 14 janvier 2017

Le président,
Pierre Chevalier

